

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2018

---

**AMÉLIORER SANTÉ VISUELLE PERSONNES ÂGÉES AUTONOMIE - (N° 1326)**

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° AS6

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant le coût et l'opportunité de la création d'une école normale de médecine chargée de pré-recruter et de former un corps de médecin fonctionnaires à déployer sur l'ensemble du territoire pour lutter contre les déserts médicaux.

Ce rapport évalue en outre les effets directs anticipés de ce dispositif en ce qui concerne l'évolution des recettes et des dépenses de la sécurité sociale.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les déserts médicaux portent atteinte à l'égalité d'accès aux soins. La télémédecine à elle-seule ne pourra pas résoudre ce grave problème. Les processus d'incitation à l'installation sont coûteux et se sont révélés inefficaces.

Le problème auquel cette proposition de loi nous confronte - l'absence d'ophtalmologistes capables de donner des rendez-vous dans des délais raisonnables sur l'ensemble du territoire - nous montre que ce phénomène général aboutit à des situations d'absence de soin pour nombre de nos concitoyens.

Confier la santé visuelle des personnes âgées aux opticiens est une mesure d'urgence que nous acceptons comme tel mais qui ne saurait se substituer à un rééquilibrage global de notre offre de santé. Pour cela, l'intervention de l'État est nécessaire. C'est pourquoi nous demandons un rapport sur la mise en place d'un corps de médecins fonctionnaires, pour palier à l'inégalité territoriale dont nos concitoyens - et en particulier les plus fragiles - sont victimes.